

Synthèse des équipements

FONCIER

Plan de situation : Champs Nègre – TOUR DE FAURE

Section ZB Parcelles 0066, 0110, 0067 : surface 11 000m²



2 Tunnels maraîchers

Caractéristiques :

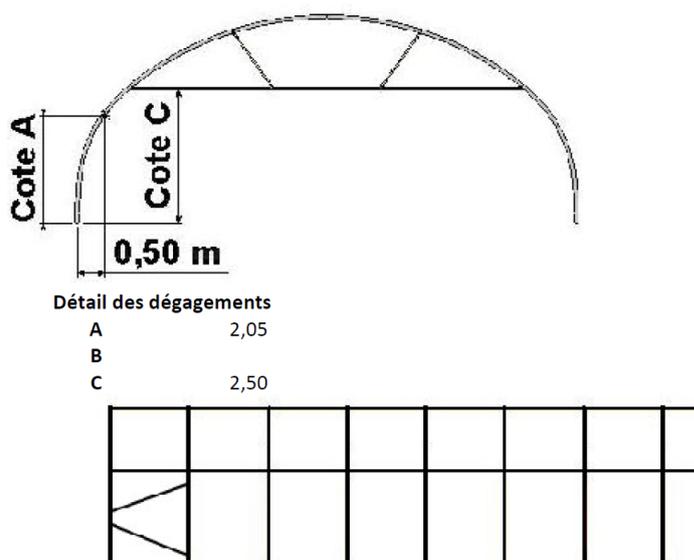
2 Tunnels Type G2000 de 9,30 m de large par 40,00 m de long. Soit une surface de : $372\text{m}^2 \times 2 = 744 \text{m}^2$

- Aération latérale
- Façades : rideaux à simple enroulement
- Fermes et supports de culture tous les 2,00 m
- Hauteur faîtage 3,90 m
- Hauteur support de culture 2,50 m
- Dégagement à 0.50 m 2,05 m
- Fixation au sol par amarre à vis
- Habillage en film EVA 200 microns 4 saisons, incolore et thermique

La serre sera installée sur terrain plat, aucune dénaturation liée à un terrassement ne sera nécessaire.

Contraintes pour l'implantation du tunnel sur cette parcelle :

Conformément aux exigences réglementaires, les serres seront équipées de dispositifs permettant de relever les longpans, elles seront amarrées au sol par des vis et seront implantées le plus loin possible de la rivière.



Vue avec intégration des futures serres

point de vue actuel



intégration de la future serre



Motoculteur

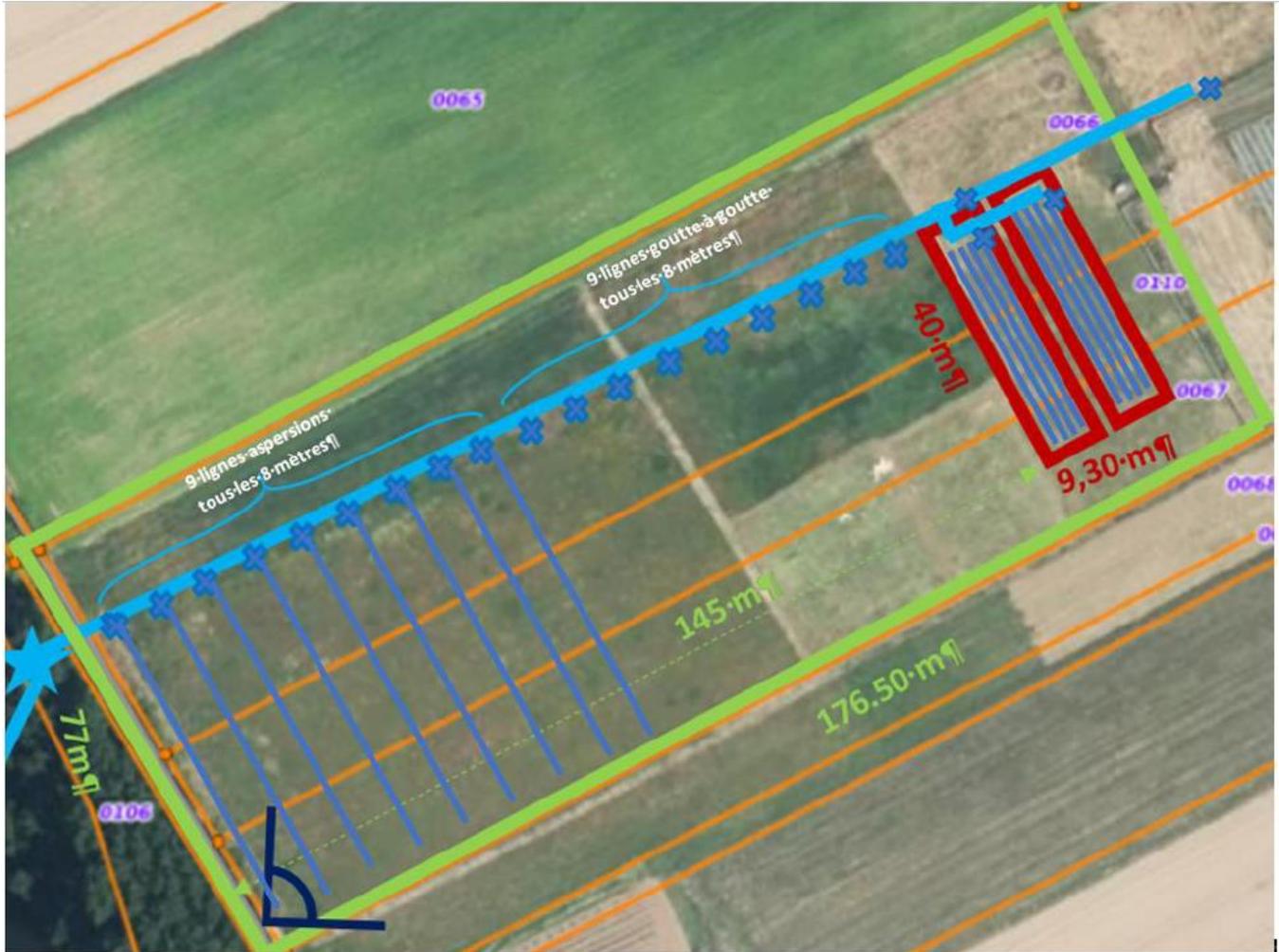
1 motoculteur 12ch de type BCS maraîchage pro, rotovator, broyeur et charrue.

Irrigation

Pompe immergée à moteur thermique (cf étoile bleue sur le plan p1).

Travaux d'aménagement :

- dégagement d'un replat entre le chemin et le Lot
- prévoir traversée du chemin à 0,80 .



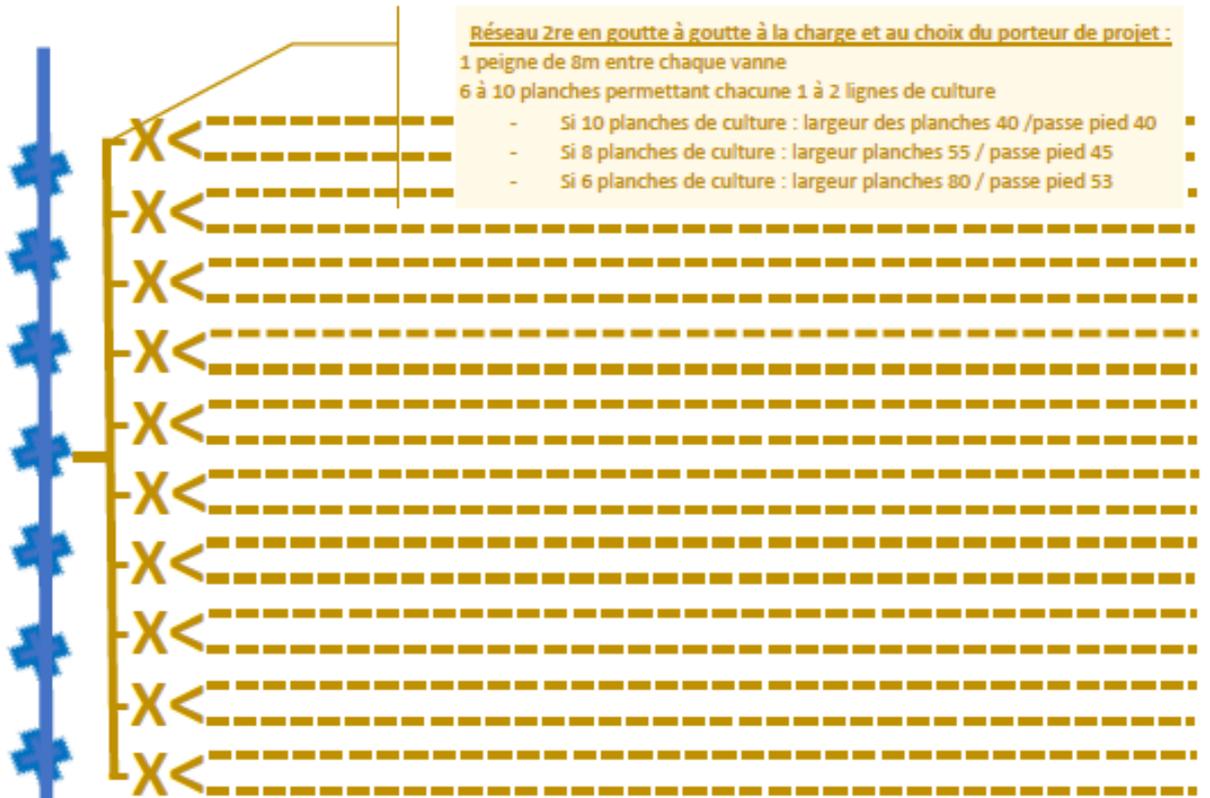
Limites du foncier agricole mis à disposition

Projet de serre maraîchère

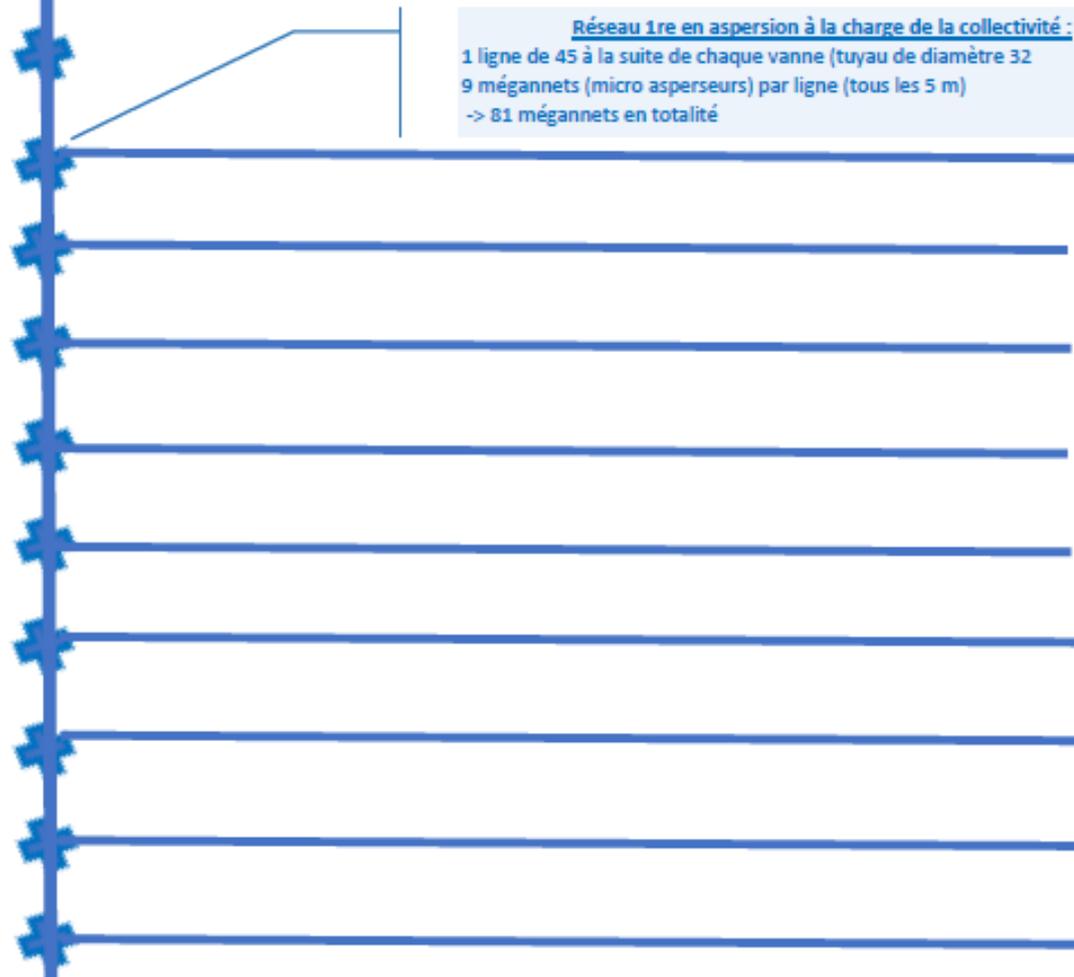
Dispositif d'irrigation * Vannes ★ Pompe

Plein Champs

9 lignes goutte à goutte
tous les 8 mètres

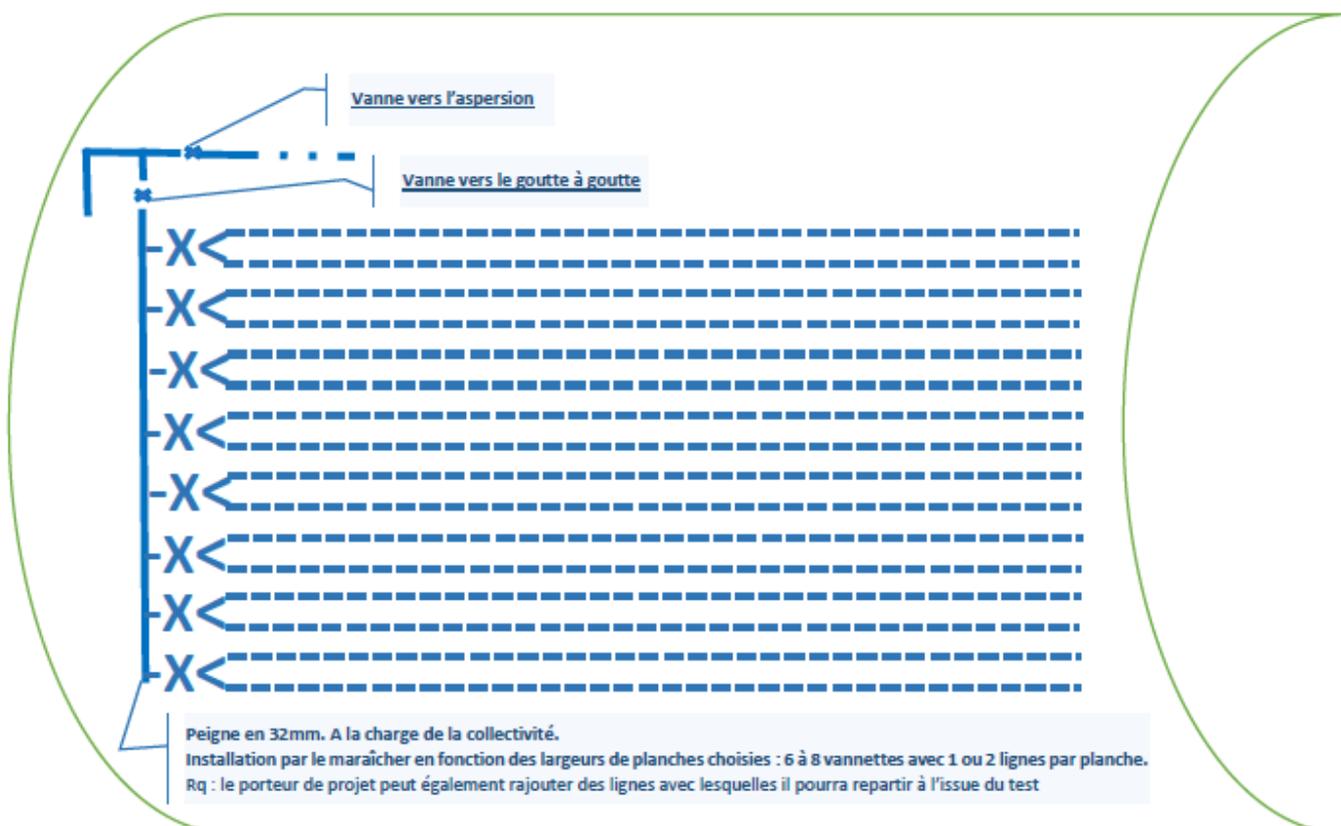
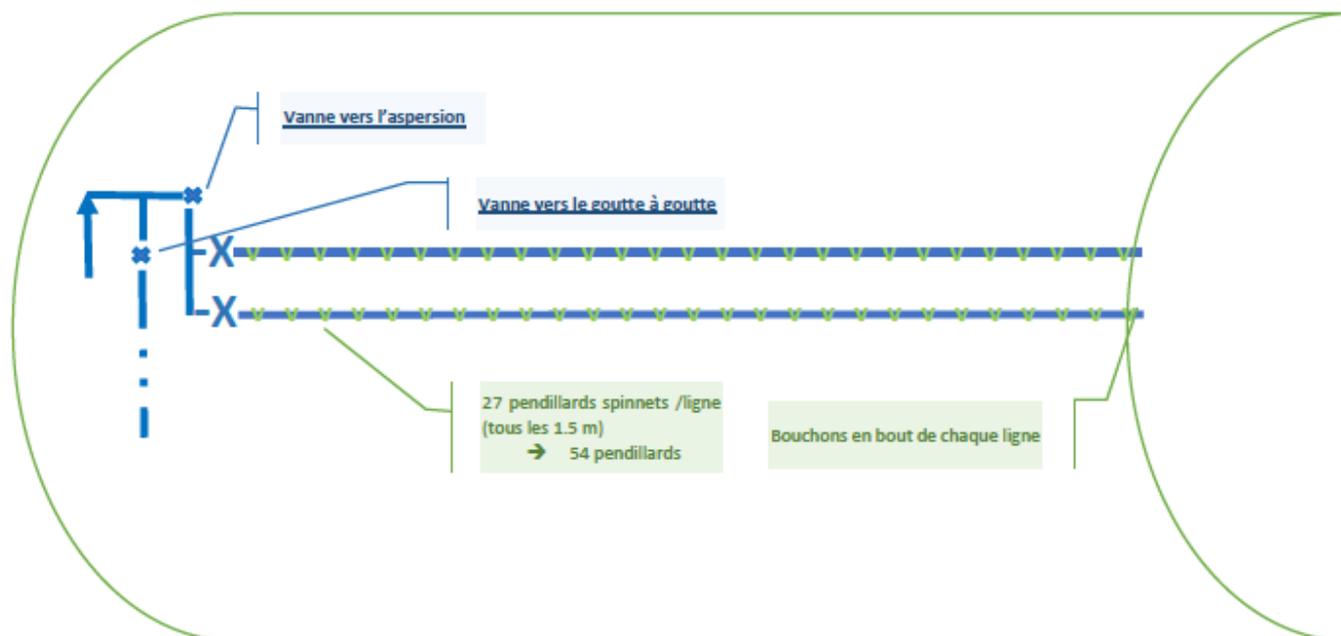


9 lignes aspersions
tous les 8 mètres



Serres

Pour chaque serre :



CONCLUSIONS

Mise à disposition :

- **Foncier :**
 - Propriété : Isabelle Lagarrigue
 - Surface : 1.1 hectare
- **Equipement / matériel pris en charge par le Grand Cahors :**
 - 2 Serres :
 - Dimension 9.30x40
 - Précisions techniques cf descriptif ci-dessus
 - Irrigation :
 - Irrigation de plein champ en aspersion
 - Irrigation sous serre en aspersion et en goutte à goutte
 - Précisions techniques cf descriptif ci-dessus
 - Motoculteur :
 - 1 motoculteur 12ch de type BCS maraîchage pro, rotovator, broyeur et charrue.
- **Accompagnements :**
 - Création d'entreprise
 - Accompagnement technique
 - Couveuse

Reste à charge pour le porteur de projet :

- **Charges fixes :**
 - Redevance forfaitaire : 1500 € pour 12 mois à compter de l'entrée sur le lieu test. Elle comprend :
 - L'accès au foncier et à ses équipements (serres, motoculteur, irrigation)
 - L'entretien courant du matériel
 - L'accompagnement technique proposé par Mélodie de Bio46 : participation aux 3 journées collectives/an + 5 jours d'accompagnement techniques/an
 - L'accompagnement à l'entrepreneuriat par l'ADEAR et l'AFOCG
 - La coordination avec la couveuse maraîchère de BGE vous permettant de conserver votre statut de demandeur d'emploi et de vous installer au terme de la période de test
 - La redevance à BGE : 300€/an (compte bancaire, arc pro, outils gestion comptable, formations...)
 - Adhésion à BIO46 et à l'ADEAR : 30 x2 = 60 €
 - Acquisition et installation du goutte à goutte en plein champ
- **Charges variables :**
 - Les consommables : voiles, bâches, semences, flux propres à l'utilisation partagée avec Isabelle Lagarrigue (carburant/électricité/eau)
 - Rémunération de BGE : 10% de la marge HT